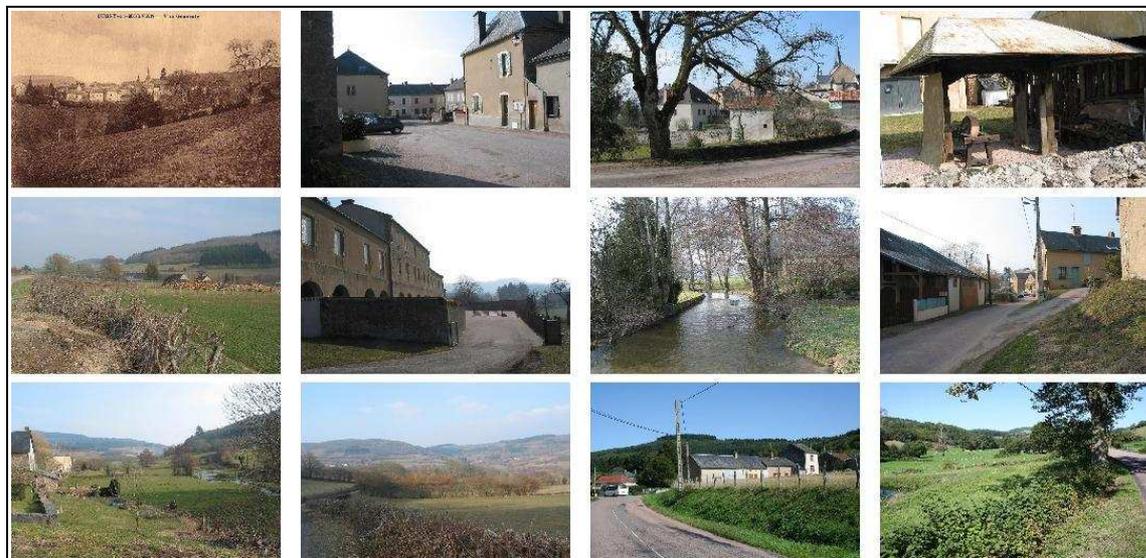


COMMUNE DE CUSSY-EN-MORVAN

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



2.1. PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (P.A.D.D.)

APPROBATION

Vu pour être annexé à notre arrêté ou délibération en date de ce jour, Le, Le Maire,	P.O.S. approuvé le :	29 mars 1992
	Modifié le :	06 octobre 1995
	Révision du P.L.U. prescrite le :	07 mars 2005
Pour copie conforme, Le Maire,	P.L.U. Arrêté le :	11 février 2009
	Arrêté d'enquête publique du : Enquête publique du : au :	24 juillet 2009 20 août 2009 29 septembre 2009
	P.L.U. approuvé le :	



**Bureau
Natura**

Environnement
Urbanisme

**PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CUSSY-EN-
MORVAN
(Saône-et-Loire)**

LES ORIENTATIONS GENERALES D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT

Les dispositions du Projet d'Aménagement et de Développement Durable de CUSSY-EN-MORVAN visent à planifier le développement, en protégeant l'environnement, les paysages et le patrimoine historique et bâti, en prenant en compte les risques et nuisances, en limitant la consommation d'espaces naturels et agricoles, tout en permettant un développement équilibré en matière d'habitat, d'activités, d'équipements et de services.

Les grands objectifs suivants sont retenus par l'équipe municipale :

- ***Mettre en œuvre un P.L.U. adapté aux nouveaux enjeux de la commune, dans le sens d'un développement durable ;***
- ***Permettre un nouvel élan démographique ;***
- ***Protéger les espaces naturels et agricoles et les paysages de toute urbanisation diffuse ;***
- ***Conserver le cadre vert de la commune ;***
- ***Privilégier un développement urbain dans l'environnement du bourg et ses écarts proches ;***
- ***Favoriser le maintien et le développement du commerce, des entreprises et des services de proximité ;***

Ces objectifs généraux sont détaillés ci-après :

1. ACCUEILLIR DE NOUVEAUX HABITANTS SEDENTAIRES
2. PÉRENNISER L'EXISTENCE DE L'ÉCOLE ET DES COMMERCES ET SERVICES
3. MAINTENIR LES ACTIVITÉS AGRICOLES ET FORESTIÈRES DANS LEUR DIVERSITÉ
4. PRENDRE EN COMPTE LA DISPARITION DE CERTAINES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET L'ABANDON DE CERTAINS BATIMENTS
5. DÉFINIR DES LIMITES CLAIRES À L'URBANISATION PAR RAPPORT AUX INSTALLATIONS D'ÉLEVAGE

6. **DEFINIR DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT COHERENTES POUR LES ZONES A URBANISER**
7. **AMÉLIORER LES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT DES HABITATIONS ET DES INSTALLATIONS AGRICOLES**
8. **GÉRER DE FAÇON ÉCONOME LES RESSOURCES EN EAU POTABLE**
9. **PRÉVENIR LES NUISANCES ET LES RISQUES NATURELS**
10. **PROTÉGER LE PATRIMOINE BÂTI DE CARACTÈRE PAR UN RÈGLEMENT ADAPTE**
11. **CRÉER UN ZONE VERTE DE LOISIRS A PROXIMITE DU BOURG**
12. **PREVOIR L'ACCUEIL D'ACTIVITÉS ARTISANALES SUR LE LONG TERME**

Besoins et objectifs de développement :

Besoins en logements :

La commune de Cussy-en-Morvan a connu un déclin démographique entre 1990 et 1999. Mais la courbe démographique tend à se stabiliser sur 1999-2006.

L'équipe municipale envisage ainsi que la commune puisse atteindre environ 550 habitants à l'issue des 10 prochaines années (2017), soit 25 à 40 logements supplémentaires. Cet objectif (1 à 1,5% de taux de croissance annuel) est parfaitement réaliste, eu égard au grand nombre de hameaux qui émaillent la commune, et à l'enjeu lié à la survie de l'école et des commerces. Le nombre d'habitants fixé comme objectif, en 10 ans, correspond approximativement à la population de 1975.

Besoins en terrains constructibles pour l'habitat :

L'objectif arrêté ci-dessus nécessite de prévoir **7 à 8 hectares urbanisables pour l'habitat, compte-tenu du contexte foncier peu dynamique de la commune.**

Besoins en équipements et réseaux :

Assainissement :

La commune dispose d'un schéma directeur d'assainissement. La réhabilitation des réseaux d'assainissement est en cours et se poursuivra les prochaines années. Certains hameaux, non raccordables à un système collectif, seront traités par des dispositifs individuels autonomes.

Zone d'activités :

L'économie de Cussy-en-Morvan affiche un déficit en emplois sur place. Le P.L.U. prévoit de ce fait la possibilité d'accueillir quelques activités nouvelles sur 2 zones spécifiques, dont l'une sera ouverte à l'urbanisation dans le cadre d'un projet précis.

Zone de loisirs :

Le P.L.U. délimite un secteur équipé en connexion directe avec le bourg pour accueillir éventuellement un camping autour d'un plan d'eau aménagé, en complément du site privé existant sur Faye.

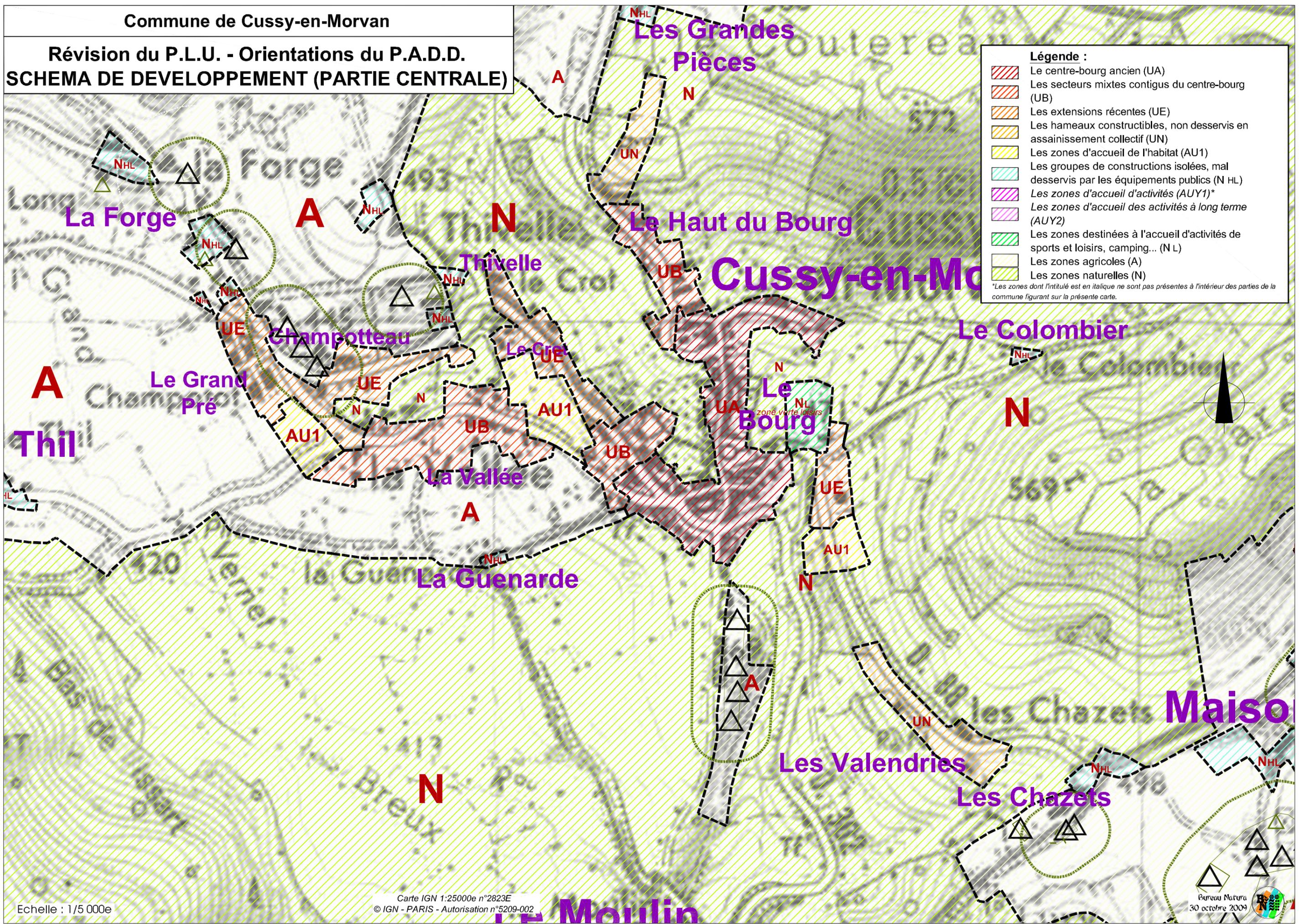
Bâtiment communal :

La commune envisage ce projet sur deux sites possibles.

Légende :

- Le centre-bourg ancien (UA)
- Les secteurs mixtes contigus du centre-bourg (UB)
- Les extensions récentes (UE)
- Les hameaux constructibles, non desservis en assainissement collectif (UN)
- Les zones d'accueil de l'habitat (AU1)
- Les groupes de constructions isolées, mal desservis par les équipements publics (N HL)
- Les zones d'accueil d'activités (AUY1)*
- Les zones d'accueil des activités à long terme (AUY2)
- Les zones destinées à l'accueil d'activités de sports et loisirs, camping... (N L)
- Les zones agricoles (A)
- Les zones naturelles (N)

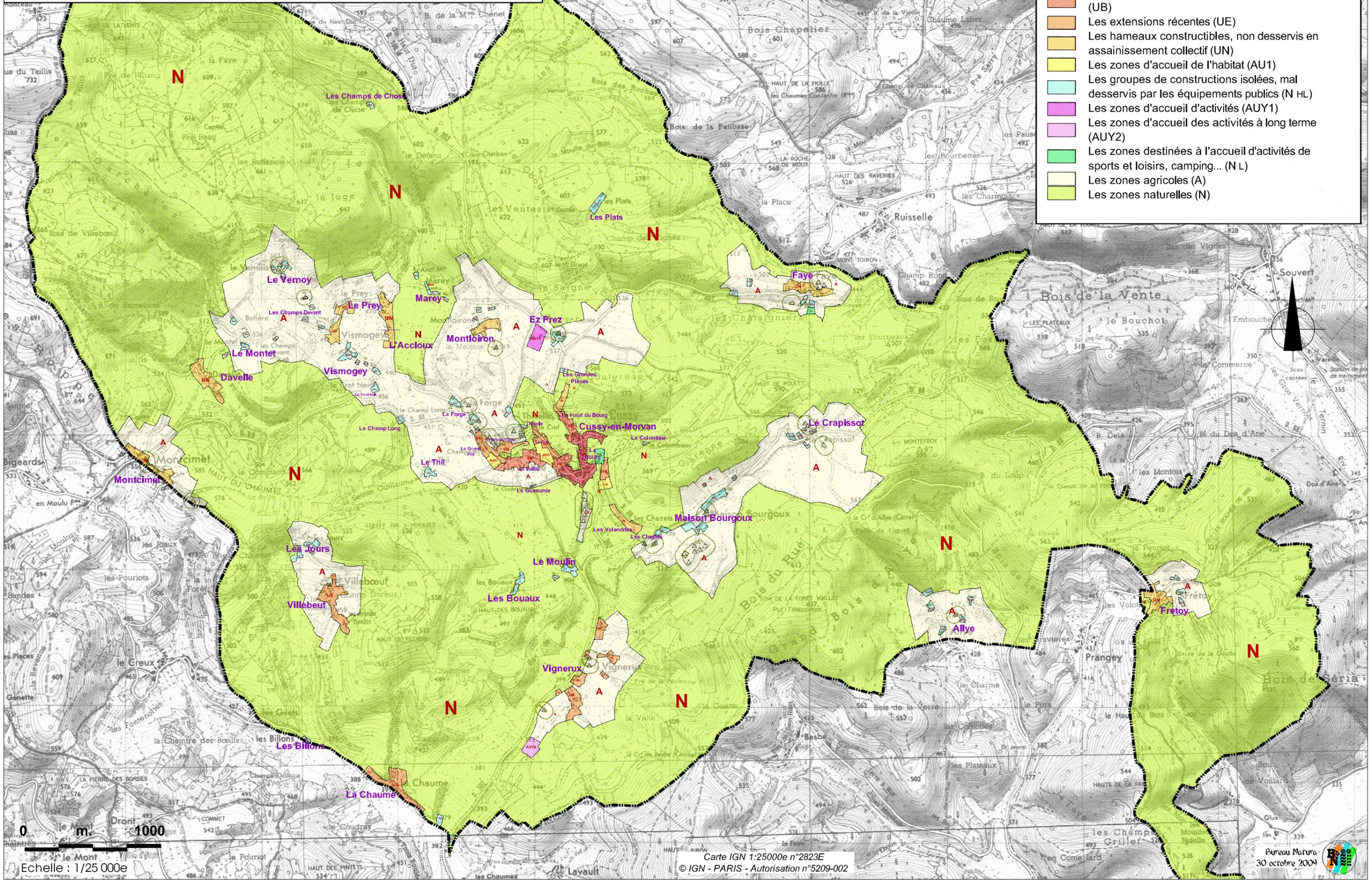
*Les zones dont l'intitulé est en italique ne sont pas présentes à l'intérieur des parties de la commune figurant sur la présente carte.



Commune de Cussy-en-Morvan

Révision du P.L.U. - Orientations du P.A.D.D. SCHEMA DE DEVELOPPEMENT (PLAN GENERAL)

- Légende :**
- Le centre-bourg ancien (UA)
 - Les secteurs mixtes contigus du centre-bourg (UB)
 - Les extensions récentes (UE)
 - Les hameaux constructibles, non desservis en assainissement collectif (UN)
 - Les zones d'accueil de l'habitat (AU1)
 - Les groupes de constructions isolées, mal desservis par les équipements publics (N HL)
 - Les zones d'accueil d'activités (AUY1)
 - Les zones d'accueil des activités à long terme (AUY2)
 - Les zones destinées à l'accueil d'activités de sports et loisirs, camping... (N L)
 - Les zones agricoles (A)
 - Les zones naturelles (N)



0 1000 m
Echelle : 1/25 000e

Carte IGN 1:25000e n°2823E
© IGN - PARIS - Autorisation n°5209-002

Bureau Natura
30 octobre 2009

30/10/2009 15:25:49